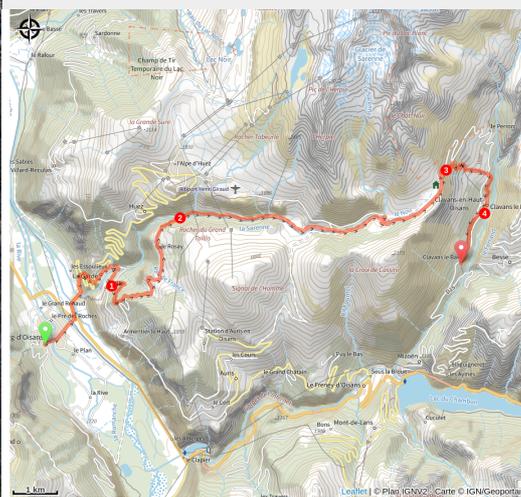


Du Bourg d'Oisans à Clavans le Bas (étape du GR 54)



Gorges de Sarennes-Huez en Oisans (Pascal Saulay - PNE)



En route pour une étape au départ du Bourg-d'Oisans, la première étape du GR 54 classique, qui mène pas à pas au col de Sarenne avant de plonger sur le village de Clavans le Bas.

Le départ de l'originel Grand Tour de l'Oisans et des Écrins se veut discret. La porte d'entrée pour cette grande aventure est comme un passage secret à trouver pour pénétrer dans un autre monde. Au pied de la cascade de Sarenne, le GR annonce la couleur ; ça va grimper ! Cette étape au-dessus du Bourg d'Oisans invite à prendre de la hauteur.

Infos pratiques

Pratique : Pédestre

Durée : 6 h 30

Longueur : 21.4 km

Dénivelé positif : 1486 m

Difficulté : Difficile

Type : Étape

Thèmes : Eau, Refuge

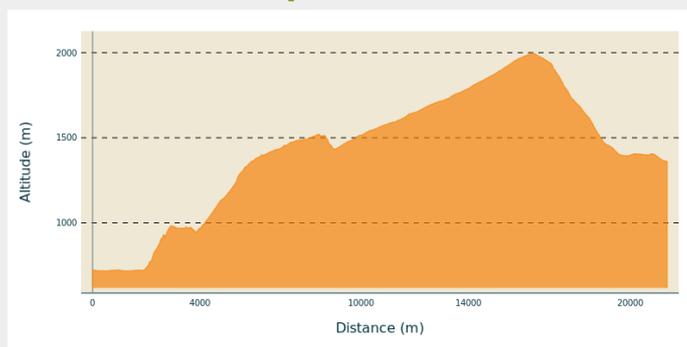
Itinéraire

Départ : Le Bourg d'Oisans

Arrivée : Clavans le Bas

Balisage :  GR

Profil altimétrique

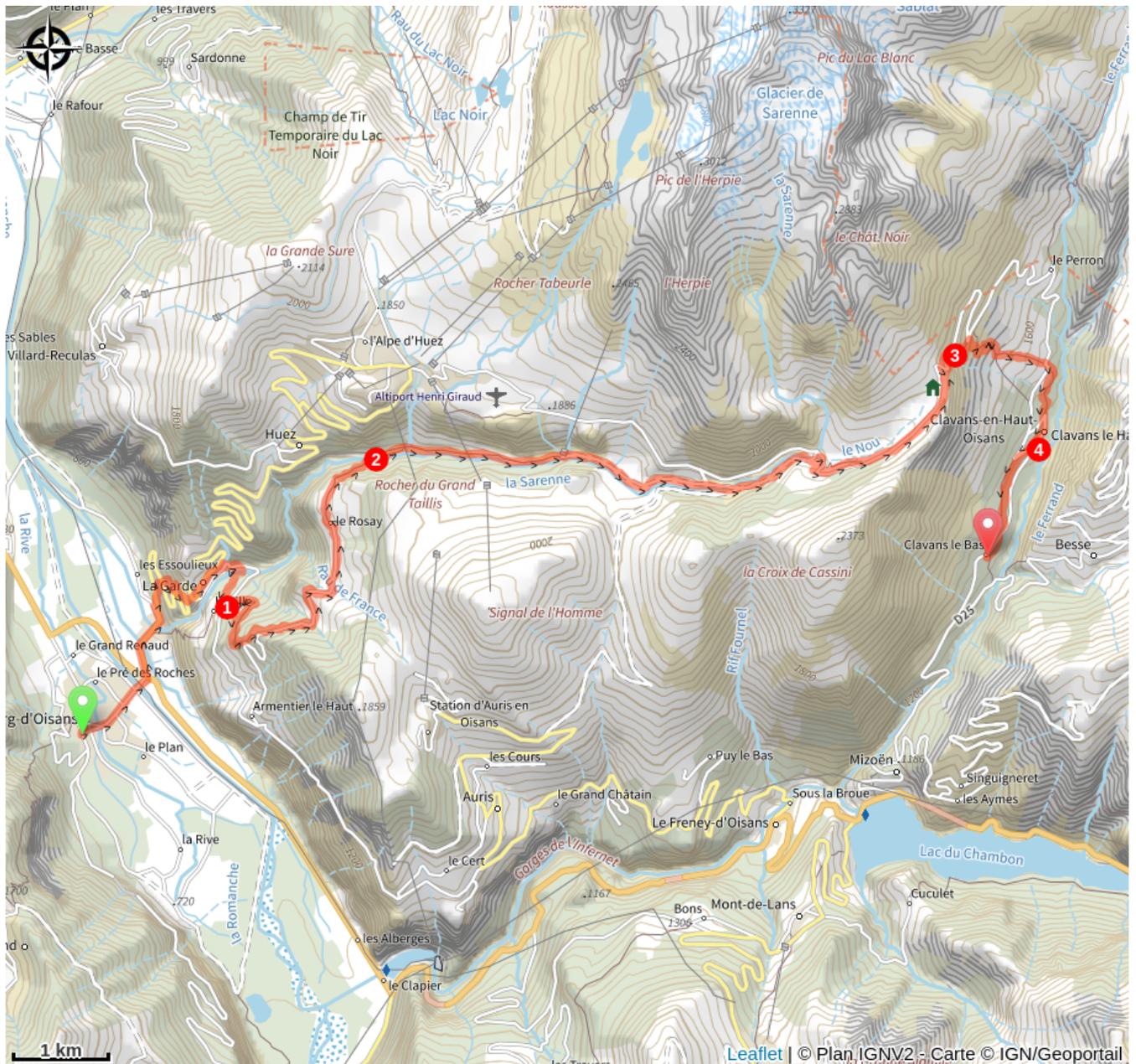


Altitude min 717 m Altitude max 1997 m

Depuis Le Bourg d'Oisans, traverser la Romanche pour rejoindre la D211 vers l'Alpe d'Huez. Prendre la petite route qui descend à gauche, puis quelques mètres plus tard le sentier qui remonte sur la route. Traverser (prudence), remonter la route quelques mètres et continuer sur le sentier à droite. Recommencer ce scénario 2 fois pour arriver à La Garde. Là continuer sur la D211a, puis prendre à droite un sentier qui vous mène au hameau de La Ville.

1. A la Ville, traverser la D211a et continuer sur le sentier dans la forêt de Maronne. Le sentier se fait route et passe par le Châtelard (1 448 m), la Maronne et le Rosay. La route se termine et le sentier descend sur les gorges de Sarenne.
2. Après le pont (1 424 m), laisser à gauche le sentier pour Huez et longer le torrent en rive droite. Après l'auberge de Combe-Haute, la route carrossable passe au pied des remontées mécaniques de l'Alpe d'Huez/Auris-en-Oisans. Elle passe par la passerelle du Gua et à l'intersection avec le GR549 qui vient de l'Alpe d'Huez, franchir le gué sur la Sarenne (1 700). Passer à côté du Chalet de Stella, franchir un pont (1 790 m) et couper les virages de la route sur le sentier. Il la retrouve bien vite pour atteindre le col de Sarenne (2 000 m). Descendre par la route.
3. S'engager sur le sentier à droite. Par une descente rapide, il rejoint la route qu'il coupe deux fois jusqu'au point côté 1 492 m. Il passe un oratoire et rejoint le hameau de Clavans-le-Haut (1 390 m).
4. A la sortie ne pas suivre la route D25a mais le sentier au-dessus qui mène bientôt à Clavans-le-Bas (1 365 m).

Sur votre chemin...



Toutes les infos pratiques

Recommandations

Passages délicats avec mains courantes entre Le Bourg d'Oisans et le hameau de La Ville. Par temps de pluie, les dalles glissantes sont à négocier avec prudence.

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

Aigle royal

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août

Contact : Parc National des Écrins
Julien Charron
julien.charron@ecrins-parcnational.fr

Nidification de l'Aigle royal

Les pratiques qui peuvent avoir une interaction avec l'Aigle royal en période de nidification sont principalement le vol libre et les pratiques verticales ou en falaise, comme l'escalade ou l'alpinisme. Merci d'éviter cette zone et de privilégier un survol de la zone à une distance de survol de 300m sol soit à une altitude minimale de 2150m.

Aigle royal

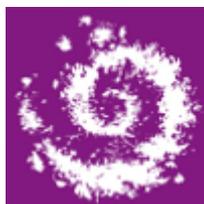
Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août

Contact : Parc National des Écrins
Julien Charron
julien.charron@ecrins-parcnational.fr

Nidification de l'Aigle royal

Les pratiques qui peuvent avoir une interaction avec l'Aigle royal en période de nidification sont principalement le vol libre et les pratiques verticales ou en falaise, comme l'escalade ou l'alpinisme. Merci d'éviter cette zone et de privilégier un survol de la zone à une distance de survol de 300m sol soit à une altitude minimale de 2040m.

Source



Parc national des Ecrins

<https://www.ecrins-parcnational.fr>